

**1MA SESSIONE URDINARIA DI U 2026  
REUNIONE DI I 20 E 21 D'APRILE DI U  
2026**

**1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026  
REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026**

**2026/04/020**

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES GIOVANNAGELI A LA QUESTION DEPOSEE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

**OBJET : La Corse face au risque de recentralisation des fonds européens**

Merci, Monsieur le Conseiller, pour votre question qui porte, comme vous l'avez indiqué, sur un sujet stratégique, celui des fonds européens, indispensables, nous le savons tous aujourd'hui, au financement et à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. Vous vous inquiétez, et vous avez raison, des propositions actuelles de la Commission européenne, qui font effectivement peser, et nous le percevons tous, un risque réel de recentralisation de plusieurs politiques européennes historiquement territorialisées.

Derrière un débat budgétaire portant sur le futur cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, il y a en réalité des décisions très concrètes pour la vie quotidienne des Européens et, par conséquent, pour les Corses.

Il s'agit notamment de la question du financement des investissements publics, du développement économique et de l'emploi, de l'agriculture, de la pêche, des transports, du logement, ainsi que des transitions, notamment la transition énergétique. C'est pour cela que, depuis plusieurs mois déjà, nous sommes pleinement mobilisés. Nous agissons à plusieurs niveaux et avec plusieurs objectifs.

Tout d'abord, nous nous sommes organisés afin d'anticiper ces impacts et de défendre nos priorités. Nous avons constitué une task force interne à la Collectivité, regroupant la direction générale Europa, Mediterraniu, Internazionale, les services des affaires européennes et financières, ainsi qu'un certain nombre d'agences et d'offices concernés, afin de travailler à l'élaboration d'une ligne de négociation et de proposition globale sur l'ensemble des politiques européennes. Le portage politique de ce travail a été confié à la Présidente de l'Assemblée de Corse, en cohérence avec l'ensemble de ses mandats européens, et bien sûr en collaboration avec le Conseil exécutif, dans un esprit de collégialité que nous estimons efficace.

Ce travail ne concerne évidemment pas uniquement la Corse, et nous ne sommes pas seuls dans ces revendications. Nous sommes engagés avec plus de 140 régions européennes issues de 19 États membres, afin de formaliser une action de lobbying commune. Par ailleurs, nous nous inscrivons également dans une dynamique collective,

notamment celle de Régions de France, tout en portant une négociation propre et spécifique, fondée sur nos réalités insulaires.

Nous agissons d'ores et déjà, et je souhaite vous en donner quelques exemples. La Présidente de l'Assemblée de Corse a été rapporteuse au Comité des régions sur le cadre financier pluriannuel. Elle a, à ce titre, participé à la conférence annuelle du budget de l'Union européenne. Un certain nombre d'amendements ont été rédigés et présentés concernant les politiques et les dispositifs techniques. Des propositions ont été transmises aux groupes politiques du Parlement européen, des échanges directs ont eu lieu avec la Commission européenne, et le rôle de la Corse a été défendu dans le cadre du futur pacte pour la Méditerranée, entre autres actions.

L'ensemble de ce travail poursuit trois grands objectifs.

Le premier, que vous avez également évoqué, est la volonté, pour nous, d'éviter toute recentralisation décidée à Paris pour la Corse. Nous considérons que, pour ce qui concerne les territoires, les décisions doivent être prises avec les territoires. En ce sens, et pour être très clair, nous refusons qu'en matière de financement et de programmation européenne, un plan national soit décidé à Paris pour la Corse.

Le deuxième objectif est la défense des compétences actuelles de la Corse. La simplification administrative et la recherche d'efficacité, souvent invoquées dans le cadre de cette réforme, ne doivent pas constituer un prétexte à une reprise en main par l'État, qu'il s'agisse de l'État central ou de ses déclinaisons locales. L'exemple de la politique agricole est, à cet égard, particulièrement éclairant. Nous posons un principe clair : celui du non-recul des compétences actuelles de la Corse. Cela implique le maintien d'une organisation adaptée à notre réalité institutionnelle et, dans certains domaines, notamment agricole, la possibilité d'aller plus loin encore.

Cela suppose également le maintien du rôle de la Collectivité de Corse en tant qu'autorité régionale compétente, ainsi que la préservation du rôle de l'ODARC comme organisme payeur pour les dispositifs concernés. Cette logique vaut pour l'agriculture, mais également pour la pêche, le développement rural et les fonds régionaux.

Le troisième objectif, que vous avez également mentionné, concerne la reconnaissance de l'insularité dans l'ensemble des politiques européennes. La Corse est une île et, à ce titre, un territoire qui présente des spécificités propres. Nous faisons face à des contraintes et à des surcontraintes, à des coûts et à des surcoûts, qui impactent à la fois la vie des ménages et celle des entreprises. Ces réalités ont été évoquées au cours de cette session, qu'il s'agisse de la vie chère, des transports, du coût du carburant ou encore de la langue corse.

Si l'Union européenne connaît et reconnaît ces spécificités, celles-ci ne se traduisent pas encore suffisamment dans les politiques mises en œuvre. Nous demandons donc que soit reconnue, dans leur mise en œuvre, une véritable clause d'insularité opérationnelle, que des critères de financement adaptés soient définis et que des taux de financement tenant compte des surcoûts et des surcontraintes soient appliqués.

Pour conclure, je souhaite souligner que ce combat européen s'inscrit dans une perspective politique plus large : celle de la capacité à décider pour nous-mêmes. C'est dans le cadre de l'autonomie que nous pourrions pleinement accéder à ce niveau de décision et renforcer notre efficacité dans les domaines évoqués.

Cette demande d'autonomie est d'autant plus légitime que notre capacité à assumer ces compétences est démontrée, notamment en matière de gestion des fonds européens. La Corse est, à cet égard, une bonne élève. Depuis 2015, nous avons non seulement consommé l'intégralité des fonds FEDER-FSE 2014-2020, mais également bénéficié du dispositif complémentaire FEDER-REACT-EU.

S'agissant de la programmation 2021-2027, certains doutes avaient été exprimés quant à notre capacité de consommation. Nous avons démontré que nous avons évité tout dégagement d'office et, mieux encore, que nous avons dépassé, à la fin de l'année 2025, le seuil de 20 % de consommation. Cette dynamique se confirme en 2026.

Enfin, nous avons engagé, dès la semaine dernière, un travail avec les services des affaires européennes afin de préparer la programmation post-2027, intégrant ce nouveau cadre.

Ainsi, Monsieur le Conseiller territorial, nous sommes à la fois dans une situation de vigilance, mais également dans une logique d'anticipation, de négociation, de proposition et, bien entendu, d'action.

Je vous remercie.